

11^{ème} RASSEMBLEMENT NATIONAL KARTING UFOLEP 2018

REGLEMENT PARTICULIER DU RNKU 2018

ARTICLE 1 : Le Rassemblement National Karting UFOLEP (RNKU) est une épreuve qui se disputera le 29 & 30/09/18 sur la piste permanente du Pôle SOLOKART version de 1338 mètres (N'agrément FFSA : 44 12 18 1056 E11 A 1338)

ARTICLE 2 : Les catégories de ce Rassemblement 2018 sont les suivantes :
Mini, jeune, sports, super, vitesse et Puissance et les sous catégories suivant le nombre d'inscrits, l'âge ou le poids

ARTICLE 3 : Matériel admis :

Tous les points du règlement technique national devront être scrupuleusement respectés.

Chaque pilote ne pourra disposer pour cette journée que d'un châssis et de 2 moteurs dans toutes les catégories.

Des mesures de niveau sonore seront effectuées dans toutes les catégories pour les karts avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au règlement sportif national.

Pneumatiques : Les bridgestones agréées dans l'annexe 3 du RTN sans panachage

Pour le RNKU, un pilote ne pourra disposer de plus d'un train de pneus en gestion libre (neufs ou occasion) seront obligatoires pour 2018.

Les pneus pluie (Les bridgestones agréées dans l'annexe 3 du RTN sans panachage) (1 train admis) seront en gestion libre dans les catégories autorisées. Les pneus seront contrôlés et éventuellement marqués par les Commissaires Techniques (pneu de secours sur autorisation).

Carburant :

En cas de substitution d'essence, les pilotes devront fournir de l'essence sans mélange en quantité suffisante avant le départ de la course. Qualité Sans plomb 98 (une station 24/24h est disponible sur place).

Transpondeurs :

Les transpondeurs sont en location au tarif de 25 € par pilote et seront à poser derrière le baquet à l'aide de colliers plastiques ou du support approprié. Une caution de 200 € est demandée

ARTICLE 4 : Le RNKU est organisé conformément au règlement Technique et Sportif de l'UFOLEP et au présent règlement particulier. Chaque participant doit gérer ses déchets en respectant l'environnement et les règles d'usage, une protection de sol est obligatoire sous chaque engin. Un extincteur de 6 kg (départ de feu hydrocarbure) est obligatoire. En cas de litiges consécutifs, seule la commission sportive de l'organisation est juge.

ARTICLE 5 : Dans les catégories Mini et Jeune, pas de mélange de motorisation 2 temps et 4 temps, il faut un minimum de 6 pilotes pour la création d'une catégorie Mini 2T ou 4T ou d'une catégorie Jeune 2T ou Jeune 4T.

ARTICLE 6 : Tout problème particulier se rapportant à un cas administratif relatif au RNKU, sera tranché sans appel par la commission sportive de l'organisation.

ARTICLE 7 : Le planning provisoire de la course sera publié en annexe du présent règlement en attente du planning officiel communiqué peu avant le début de l'épreuve.



ARTICLE 8 : Déroulement de l'épreuve :

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés. Les engagements, l'enregistrement du matériel et le contrôle technique se dérouleront dès le vendredi 14h00.

Le briefing est organisé par le directeur de course le sam. matin et le sam. midi pour les minis et jeunes. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence (émargements des pilotes). Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents avant le début de l'épreuve.

Les essais chronométrés se dérouleront par séances de 10 minutes par groupe en fonction de la capacité de la piste.

Les épreuves se dérouleront ainsi : essais chronométrés, 2 manches qualificatives 1 pré-finale et 1 finale.

Les places de départ des manches qualificatives seront celles du classement des essais chronométrés. Si le transpondeur d'un pilote ne fonctionne pas lors des essais chronométrés, le pilote partira en fond de grille pour les manches qualificatives.

La grille de départ de la pré-finale sera déterminée par addition de points des deux manches qualificatives. Le résultat de la journée sera celui de l'arrivée de la finale.

ARTICLE 9 : Les numéros seront attribués selon l'ordre d'arrivée à l'inscription, et chaque pilote devra les fournir (1 sur le nasaux panel, 2 sur les pontons, et 1 à l'arrière).

ARTICLE 10 : INSCRIPTIONS :

1. Création d'un compte participant obligatoire sur <https://inscriptions.ufolep.org/compte/register/>
2. Engagement à la manifestation sur <https://inscriptions.ufolep.org/rnku2018>

L'engagement à l'épreuve est de 110€ pour tous sauf pour les "jeunes" et "mini" dont l'engagement est à 30 €.

Tous les engagements sont à régler directement à l'inscription sur le site d'engagement en ligne

Les inscriptions faites après la date butoir du 22/09/18 seront majoré de 10€.

Le montant des droits de piste pour les journées d'entraînement précédant le RNKU est de 50€ par jour (sauf pour les licenciés de Plessé qui paient à l'année). Pour samedi et dimanche, les droits de piste sont compris dans le montant de l'inscription au RNKU.

ARTICLE 11 : Les Pilotes devront être détenteurs d'une licence UFOLEP en cours de validité (avec la photo).

ARTICLE 12 : Le comité UFOLEP 44 et l'association Karting à Plessé sont les organisateurs.

ARTICLE 13 : Les responsables du RNKU ont le droit d'évincer toutes les personnes, pilotes, officiels ou accompagnateurs dont le comportement serait jugé inqualifiable pour quelque raison que ce soit. En cas d'évènements exceptionnels pouvant perturber le déroulement d'une épreuve (météo, incidents graves...), les officiels de la course en collaboration avec l'organisateur et les responsables des clubs se réservent le droit d'apporter toutes modifications nécessaires à la validation de la journée.

ARTICLE 14 : Le RNKU gère des courses « **sur invitation** », tout Pilote non convié se verra refusé la participation au RNKU. Tout déclassement pour faute grave, pourra entraîner par décision du responsable de l'organisation en accord avec la direction de course, un renvoi provisoire ou définitif de la manifestation.

ARTICLE 15 : Le fait de s'engager au Rassemblement National Karting UFOLEP implique l'acceptation dans son intégralité du présent règlement et à son respect. Tout ce qui n'est pas explicitement autorisé dans le présent règlement est formellement interdit.

ARTICLE 16 : Déroulement des contrôles techniques : le vendredi 28 septembre 2018 de 14h à 18h et le samedi matin 29 septembre 2018 notamment pour les mini et jeunes jusqu'à 12h30.



Rassemblement National Karting UFOLEP 2018

INSCRIPTIONS :

1. Création d'un compte participant obligatoire sur <https://inscriptions.ufolep.org/compte/register/>
2. Engagement à la manifestation sur <https://inscriptions.ufolep.org/rnku2018>

RAPPEL : l'inscription est de 30€ pour les Mini" et "jeune" et 110 € pour les autres catégories

Pneus obligatoires pour le RNKU 2018 : Bridgestone

(Attention à bien réserver vos pneus à l'avance via la boutique sur le site d'engagement en ligne ou de votre fournisseur habituel).

Pour le RNKU 2018 à Plessé et le RNKU 2019
Sont obligatoires des Bridgestone sans panachage

Location de transpondeurs via la boutique sur le site d'engagement en ligne : 25€

Pour louer un transpondeur, le pilote devra également fournir sur place :

- 1 chèque de caution de 200 € à l'ordre de l'UFOLEP 44
- Sa licence valide pour l'année 2017-2018

Ces 2 éléments lui seront restitués en fin d'épreuve sous réserve du retour du transpondeur en bon état

Tapis de sol et extincteurs obligatoires dans les paddocks Camping SOLOKART (douches et wc) Gratuit

Piste SOLOKART: 1350m x 8.20m

CONTACT

Circuit Solokart

La Piardière 44630 PLESSÉ

Mail : contact@solokart.com / Tel 02.40.51.92.35

Organisation **RNKU**:

CORBILLÉ Bruno, RAGOT Julien (Président "Karting à Plessé")

Tel. CORBILLÉ Bruno : 02.40.51.92.35 ou 06.09.34.89.19

